

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-2342

présenté par

Mme Le Feur, Mme Piron, M. Haury, Mme Métayer, Mme Meynier-Millefert, M. Vojetta et
Mme Tiegna

ARTICLE 33**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

I. – À la seconde colonne de la trente-cinquième ligne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 480 »

le nombre :

« 481 ».

II. – En conséquence, à la seconde colonne de la trentième ligne du même tableau, substituer au nombre :

« 232 »

le nombre :

« 231 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à majorer le plafond d'emplois d'une unité au sein de la Commission nationale du débat public (CNDP), afin d'augmenter ses moyens humains en vue de l'organisation des débats publics à venir liés aux énergies renouvelables et plus largement aux choix démocratiques liés à la planification écologique.